

ESPACE PRIVE

-  stationnement 6x6m emplacement obligatoire non constructible portail au fond du stationnement, à 5m de la rue
-  stationnement 6x6m emplacement obligatoire constructible portail au fond du stationnement, à 5m de la rue
-  stationnement 6x6m emplacement libre sur la parcelle accès obligatoire au niveau de la flèche, largeur 4m. minimum
-  accès autorisé directement via une porte de garage
-  coffret technique
-  surface inconstructible sauf abris de jardin ou murets
-  surface constructible
-  surface constructible hauteur max. 3.5m.
-  implantation imposée du bâti principal 2 pans. L'orientation du faîtage peut être imposée
-  orientation du faîtage imposée
-  construction obligatoire de muret ou de bâti, en limite de propriété
-  haie vive à planter
-  murets construits par la maîtrise d'ouvrage

MACROLOT 1: réunion de 16, 17, 18 et 19
 MACROLOT 2: réunion de 1 et 2

ESPACE PUBLIC

-  enrobé foncé (voirie)
-  stabilisé piéton
-  enrobé clair (cours)
-  noue / talus / espaces verts (domaine public)
-  mélange terre pierre
-  bordure T1 noyée/arasée
-  ligne de pavés
-  plantations
-  muret maçonné construit par la maîtrise d'ouvrage

